



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N° 12/2021
au Conseil communal

Plafond d'endettement
pour la législature 2021 - 2026

Délégué municipal

Monsieur Michel Peytregnet, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Depuis l'année 2007, les communes, les associations de communes et les autres regroupements de droit public vaudois (art. 147 LC) sont tenus d'adopter un plafond d'endettement pour la durée d'une législature.

Dans une volonté d'optimiser et d'assurer une bonne gestion et suivi des finances communales, les dispositions légales (article 143 LC) prévoient de réitérer l'opération dans le courant des 6 premiers mois de chaque nouvelle législature.

Vous trouverez en annexe à ce préavis un fascicule mis à disposition de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes.

La fixation du plafond d'endettement est basée sur une planification financière quinquennale. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part, une prévision des investissements 2021 – 2026 préparée par la Municipalité, d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature 2021 – 2026. Nous tenons à relever que pour cette nouvelle législature le plafond de cautionnement ainsi que le plafond d'endettement des associations de communes qui ne sont pas financées par des taxes affectées sont intégrés à nos calculs. Nous avons en conséquence pris en considération notre quote-part maximale du plafond d'endettement et de notre quote-part à l'endettement de l'AISE au 31.12.2021 prévu dans leurs statuts et le cautionnement prévu pour l'ORPC dans le calcul de notre plafond d'endettement.

Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises lors de l'établissement des budgets, l'exercice qui consiste à prévoir les rentrées fiscales annuelles et en conséquence, à déterminer la charge péréquative, relève quasiment de l'utopie, tant les inconnues sont nombreuses.

Quelles sont alors les hypothèses que nous avons retenues ?

Nous tablons sur une hausse des revenus d'impôts tous confondus de KCHF 50 par année et faisons progresser les charges péréquatives de KCHF 20 p/an. Nous avons maintenu, LATC oblige, les revenus liés aux permis de construire et aux taxes de raccordement au niveau du réalisé 2020. Nous faisons progresser les charges des autorités et du personnel de 2 % p/an. Nous n'avons rien prévu pour la parcelle 9, car tant que le nouveau PGA ne sera pas en vigueur il sera difficilement envisageable de la vendre ou de la mettre dans un projet de « droit de superficie ».

Nous avons pris un taux de 1 % pour les nouveaux emprunts que nous prévoyons de contracter majoritairement en 2022, estimant que les taux d'intérêts risquent de prendre l'ascenseur à partir de 2023 / 2024.

Chiffres clé communaux :

BILAN - Résumé des comptes		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
920+921+922+923	Dettes et engagements	6 345 613	6 345 613	10 545 613	10 395 613	10 245 613	10 245 613	8 245 613
925	Passifs transitoires	115 601						
910+911+912+913	Actifs circulants et patrimoine financier	7 491 767	7 535 937	7 266 650	4 497 318	4 490 839	4 631 600	2 776 477
	Dettes brutes	6 345 613	6 345 613	10 545 613	10 395 613	10 245 613	10 245 613	8 245 613
	Dettes nettes	-1 030 553	-1 190 324	3 278 963	5 898 295	5 754 774	5 614 013	5 469 136
		Ne prend pas en compte les mouvements du bilan afin de simplifier le modèle.						
FONCTIONNEMENT - Résumé des comptes		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
425	Revenus prêts du patrimoine admin.	32 402	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
427	Revenus immeubles du patrimoine admin.	61 105	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
431	Emoluments	23 550	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
40	Impôts	4 427 844	4 500 000	4 550 000	4 600 000	4 650 000	4 700 000	4 750 000
41	Patentes, concessions	-	-	-	-	-	-	-
42	Revenus du patrimoine	265 112	265 000	265 000	265 000	265 000	265 000	265 000
43	Taxes, émoluments, produits	400 258	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
44	Parts aux recettes cantonales	180 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
45	Participation, remb. coll. pub.	427 740	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
46	Autres participations, sub.	322 786	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
30	Autorité et personnel	746 078	761 000	776 220	791 744	807 579	823 730	840 205
31	Biens, services, marchandises	697 873	711 830	726 067	740 588	755 400	770 508	785 918
32	Intérêts passifs	101 464	98 000	112 000	137 000	122 000	122 000	114 500
330	Amort. patrimoine financier	238 200	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
35	Remboursements, participations	3 484 330	3 500 000	3 520 000	3 540 000	3 560 000	3 580 000	3 600 000
36	Aides et subventions	187 011	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Revenus courants	6 023 740	6 015 000	6 065 000	6 115 000	6 165 000	6 215 000	6 265 000
	Revenus fiscaux et autres	4 544 901	4 627 000	4 677 000	4 727 000	4 777 000	4 827 000	4 877 000
	Marge d'autofinancement	568 784	544 170	530 713	505 668	520 021	518 761	524 377
INVESTISSEMENTS COMMUNAUX PROPRES		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
5	Dépenses d'investissement du patrimoine administratif	500 000	2 975 000	3 275 000	525 000	525 000	525 000	
61+62+66	Recettes d'investissement du patrimoine financier		75 000	150 000	148 500	147 000	145 500	
	Recettes d'investissement du patrimoine administratif							
	Investissements nets	500 000	2 900 000	3 125 000	376 500	378 000	379 500	
A financer par	Dettes/Emprunt		5 000 000	1 200 000				
	Trésorerie	500 000		1 925 000	376 500	378 000	379 500	
	Remboursements d'emprunts par des liquidités		-2 100 000					
			800 000	1 350 000	150 000		2 000 000	

Nous n'avons pas prévu d'investir dans la rénovation, ni dans l'exploitation de la parcelle 26. En effet, nous sommes en pourparlers pour mettre l'ensemble de la parcelle, excepté un chemin piétonnier pour les écoliers, en « droits de superficie » qui devrait permettre de i) rénover la ferme existante avec 2 appartements et des locaux commerciaux ainsi que ii) de construire des logements à « loyer abordable » une fois le nouveau PGA en vigueur. Cela nous permettrait de rester propriétaires du bien fond sans que nous ayons à investir pour cette transformation.

Au niveau des investissements du patrimoine administratif, nous prévoyons les investissements suivants :

Patrimoine administratif	2021	2022	2023	2024	2025	2026
a) Epuration et eau sous pression	500 000	375 000	375 000	375 000	375 000	375 000
a) Rénovation de l'éclairage public		150 000	150 000			
a) Remplacement et agrandissement de l'école et UAPE		1 900 000	1 900 000			
a) Réfection intérieurs de l'Eglise		300 000				
a) Aménagements extérieurs de l'église			200 000			
a) Réfection Trottoir 3-Fontaines			500 000			
a) Divers et imprévus		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
a) Skatepark		100 000				
Total Patrimoine administratif	500 000	2 975 000	3 275 000	525 000	525 000	525 000

La prévision de la trésorerie se présente comme ceci :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	p/ habitant
Liquidités (CCP, Banques, Caisse, Débiteurs et Actifs transitoires)	2 698 457	2 742 627	4 573 340	1 804 008	1 797 529	1 938 290	
Marge d'autofinancement projetée	544 170	530 713	505 668	520 021	518 761	524 377	
Investissements net	-500 000	-2 900 000	-3 125 000	-376 500	-378 000	-379 500	
Remboursement de Prêts		-800 000	-1 350 000	-150 000		-2 000 000	
Solde de trésorerie	2 742 627	-426 660	604 008	1 797 529	1 938 290	83 167	
Financement à prévoir		5 000 000	1 200 000				
Endettement de la commune						7 700 000	6 417

Plafond d'endettement (synthèse) :

Projections 2021 à 2026						
Sans ass. autofin.	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Quotité de dette brute	122%	190%	186%	182%	181%	148%
Dette communale	6 345 613	10 545 613	10 395 613	10 245 613	10 245 613	8 245 613
Dette associations	245 025	245 025	245 025	245 025	245 025	245 025
Cautionnements	751 800	751 800	751 800	751 800	751 800	751 800
Total	7 342 438	11 542 438	11 392 438	11 242 438	11 242 438	9 242 438
Revenus communaux	6 015 000	6 065 000	6 115 000	6 165 000	6 215 000	6 265 000
Revenus associations	-	-	-	-	-	-
Total	6 015 000	6 065 000	6 115 000	6 165 000	6 215 000	6 265 000
Quotité de dette nette	-4%	91%	146%	141%	137%	133%
Dette communale	-1 190 324	3 278 963	5 898 295	5 754 774	5 614 013	5 469 136
Dette associations	245 025	245 025	245 025	245 025	245 025	245 025
Cautionnements	751 800	751 800	751 800	751 800	751 800	751 800
Total	-193 499	4 275 788	6 895 120	6 751 599	6 610 838	6 465 961
Revenus communaux	4 627 000	4 677 000	4 727 000	4 777 000	4 827 000	4 877 000
Revenus associations	-	-	-	-	-	-
Total	4 627 000	4 677 000	4 727 000	4 777 000	4 827 000	4 877 000

En conséquence de ce qui précède nous demandons de fixer notre plafond d'endettement à CHF 10'545'613.—, ce qui correspond à une quotité de dette brute maximale de 190 % (cf. ci-dessus « Plafond d'endettement »).

Pour mémoire, le plafond d'endettement était fixé à CHF 11'898'765.— pour la dernière législature ce qui correspondait à une quotité de dette brute maximale de 191 %.

Ce montant paraît important dans l'absolu. L'Autorité cantonale de surveillance des finances communales a établi un ratio particulier pour la « Quotité de la dette brute » et la « Quotité de la dette nette », permettant d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales. L'échelle d'évaluation est la suivante :

Plafond d'endettement brut :
 > 150 % Mauvais
 > 200 % Critique

Plafond d'endettement net :
 > 150 % Mauvais

Notre Quotité de dette brute est donc dans une fourchette jugée mauvaise alors que notre Quotité de dette nette est excellente.

Un autre indicateur concerne le renouvellement de la dette. Cet indicateur du renouvellement (effacement de la dette) détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette nette, dans le cas où toute sa marge d'autofinancement y serait affectée. Le calcul est le suivant :

Dette nette / marge d'autofinancement.

Notre dette nette à fin 2026 devrait atteindre CHF 7,7 millions. La marge d'autofinancement annuelle est légèrement supérieure à CHF 500'000.--. Il nous faudrait donc 15,4 ans pour effacer notre dette nette alors que cet indicateur est jugé bon tant qu'il est en dessous de 30 ans car cela représente la durée de vie maximale des investissements. En respectant cette durée, la dette est effacée ou renouvelée lorsque les investissements sont arrivés à la fin de leur durée de vie.

Il est utile également de préciser ici que l'utilisation de ce plafond se fera au cours de la législature par préavis pour chaque demande d'investissement.

La Municipalité vous propose dès lors de fixer le plafond d'endettement pour la durée de la législature 2021 – 2026 à :

CHF 10'545'613.--

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le présent préavis municipal N° 12/2021 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026,
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de ce préavis,
- ouï la conclusion du rapport de ladite Commission
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Duillier décide

1. de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026 à :

CHF 10'545'613.--.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 30 août 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Peytregnet



La Secrétaire



Laurence Bodenmann